



Rapport 2018

ECAR
1810

Neuchâtel
Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention



Sommaire

Les chiffres-clés de 2018 / 2

Grandes lignes 2018 / 3

Assurance / 4 - 7

Patrimoine bâti / 4 - 5

Sinistres / 5 - 6

Primes / 6

Estimations / Réassurance / 7

Prévention / 8 - 9

Campagne EMS / Commissions de police du feu / Permis de construire / 8

ECAPI / Subventions / Formations / 9

Intervention / 11 - 14

Costradis / Promotion des sapeurs-pompiers / 11 - 12

Véhicules des sapeurs-pompiers / Règlement de subventions /

Centre de formation de Couvet / 12

Piste d'entraînement / 13

Régions et détachements de sapeurs-pompiers / 14

Administration/Finances / 15 - 16

Placements / Gestion des débiteurs / Informatique / 15

Immeuble Place de la Gare 4 / 16

ECAP / 17 - 19

Conseil d'administration / Organisation et collaborateurs / 17 - 18

Experts externes / 19

Finances / 21

Résultats généraux / Révision et approbation des comptes / 21

Rapport de révision / 22 - 23

Bilan / 24

Comptes de profits et pertes / 25

Flux de trésorerie / 26

Variation des capitaux propres / 27

Annexes / 28 - 52

Principes de présentation des comptes et d'évaluation / 29

Commentaires relatifs au bilan / 34 - 42

Commentaires relatifs au compte de profits et pertes / 43

Informations sectorielles / 44 - 50

Annexes aux comptes annuels / 51 - 52

Les chiffres-clés de 2018

Bâtiments assurés

49'753

49'400

Capitaux assurés

56'145'238'266

55'522'615'2551

Primes encaissées

36'805'127

35'658'405

Taux de prime moyen

0.655%

0.642%

Sinistres feu

248

235

Sinistres éléments naturels

1'873

654

Domages feu

6'083'167

14'407'967

Domages éléments naturels

5'086'567

2'038'755

Domages totaux

11'169'734

16'446'722

Domages (en % du capital assuré)

0.199 o/oo

0.296 o/oo

Fonds de réserve

179'761'999

170'518'534

Réserves (en % du capital assuré)

3.20 o/oo

3.07 o/oo

■ 2017
■ 2016





Grandes lignes 2018

L'année 2018 a commencé dans le déchaînement des éléments naturels et s'est terminée dans la morosité des marchés boursiers. Bien que ces deux contextes ne soient pas favorables au résultat de l'Etablissement, l'exercice écoulé peut être qualifié de relativement bon, tout au moins sur le front des sinistres.

Les dommages dus aux incendies sont restés bien en deçà de l'année précédente, tant en termes de nombre que d'importance. A l'exception du passage d'Eleanor au mois de janvier, les éléments naturels ont également été relativement cléments pour le patrimoine bâti neuchâtelois. Toutefois, l'alternance de périodes sèches et très chaudes avec des épisodes de pluies et de vents violents a encore une fois confirmé la tendance observée ces dernières années, à savoir que les événements météorologiques extrêmes sont de plus en plus fréquents. La stratégie mise en place depuis 2017 pour le développement de la prévention contre les éléments de la nature s'en trouve confortée.

Les principes de prudence, que l'ECAP applique aussi dans ses placements financiers, ont porté leurs fruits au cours d'un exercice qui a vu la déroute de l'ensemble des principales places boursières. Au final, le résultat 2018 des placements, bien que négatif, se révèle globalement meilleur que l'indice des caisses de pension suisses. Le rendement des immeubles détenus en direct dans le canton contribue de manière sensible à la performance. Sur le plan interne, 2018 aura été une année marquée par le lancement de grands projets qui conditionneront la vie de l'ECAP, de ses clients et de ses collaborateurs à l'avenir. Le remplacement du logiciel de gestion de l'assurance a été initié au début de l'année dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur informatique. Il s'est concrétisé par un appel d'offres public et l'attribution du contrat au mois de décembre. L'objectif de ces changements est de permettre une meilleure coordination des activités de l'ECAP en matière d'assurance, de prévention et d'intervention, dans le respect de la protection des données. Les prestations pour les assurés s'en trouveront renforcées par la mise à disposition d'informations plus exhaustives et de meilleure qualité. La restructuration du bâtiment de la Place de la Gare à Neuchâtel a débuté le 6 août et les travaux de gros œuvre se sont poursuivis jusqu'à la pause de Noël. L'ensemble des collaborateurs, déplacés entre Couvet et deux sites en ville de Neuchâtel, retrouveront leurs nouveaux bureaux durant l'été 2019. Finalement, un autre appel d'offres a permis d'attribuer le mandat d'architecte pour la refonte de la piste d'entraînement des sapeurs-pompiers à Couvet. Afin de garantir l'exploitation ininterrompue du site, les travaux seront échelonnés sur les 4 prochaines années.

L'exercice 2018 s'inscrit dans la poursuite de la mutation de l'ECAP qui doit s'adapter à l'évolution d'un environnement devenant de plus en plus exigeant. Sur le plan financier, le recours à la réserve de fluctuation de valeur permet d'amortir l'impact de la mauvaise performance boursière. Le résultat réalisé garantit le maintien d'un taux de couverture adéquat du patrimoine bâti et la poursuite du renforcement des missions de l'Etablissement au service de la population du canton.

Alain Ribaux

**Président de la Chambre
d'assurance immobilière**



Jean-Michel Brunner

Directeur de l'ECAP

Assurance

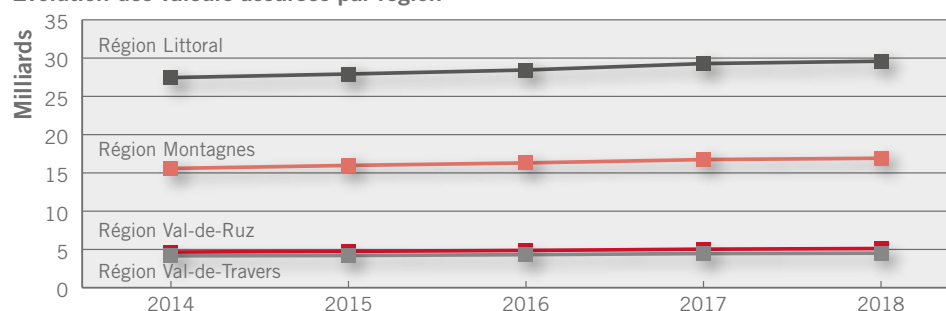
L'ECAP s'adapte à la nouvelle organisation du canton qui prévaut notamment dans les secteurs liés aux sapeurs-pompiers, à la protection civile et aux ambulances. La présentation des statistiques en matière de patrimoine bâti et de sinistres s'appuie dorénavant sur une structure cantonale en 4 régions et non plus sur les 6 districts historiques.

Patrimoine bâti

A fin 2018 le canton compte 418 bâtiments de plus qu'une année auparavant. Cette hausse de 0.85% représente la plus forte augmentation nette (constructions moins démolitions) des 5 dernières années. Elle est particulièrement sensible sur le Littoral et au Val-de-Ruz (respectivement +1.00% et +0.98%) et un peu plus faible dans les Montagnes et au Val-de-Travers (+0.63% et +0.55%).

La comparaison de l'évolution des valeurs assurées donne une image quelque peu différente dans la mesure où la hausse atteint, sur le plan cantonal, 1.12%. Le Val-de-Ruz connaît le taux le plus élevé avec 1.66%, suivi du Val-de-Travers (1.14%). Le Littoral et les Montagnes présentent une augmentation plus faible de respectivement 1.07% et 1.05%. L'évolution de la valeur reflète, outre les nouveaux bâtiments, la valeur des transformations apportées à des bâtiments existants, de même que l'adaptation des valeurs d'assurance suite aux estimations périodiques.

Evolution des valeurs assurées par région



En nombre de bâtiments, comme en 2017, c'est le Val-de-Ruz (+0.92%) et le Littoral (+0.79%) qui ont connu la plus forte croissance nette.

En 2018, 269 bâtiments ont été démolis dans le canton (2017 : 197), alors que 593 ont été construits (2017 : 557).

Types de construction et classes d'usage

En regard de leur construction, l'ECAP répartit les immeubles du canton en quatre types, du plus résistant au plus sensible. Les bâtiments massifs représentent la majorité soit 58% du nombre total, et 61% de la valeur. Les bâtiments massifs avec solivage combustible ou structure métallique non protégée constituent le 14% du patrimoine bâti (26% de la valeur). Les bâtiments non-massifs sont relativement nombreux (15%) mais souvent de faible valeur, avec seulement 3% du capital assuré. Enfin, les bâtiments n'appartenant pas aux catégories ci-dessus, dits «mixtes», forment le solde avec respectivement 13% du nombre et 11% de la valeur totale.

En termes d'affectation, le déclin du nombre de bâtiments agricoles se poursuit inexorablement. S'ils étaient encore 4'428 il y a 10 ans, ils ne sont plus que 3'621 à fin 2018, soit 7.3% du total des bâtiments du canton.

Indice

L'indice des prix de la construction Mittelland calculé par l'Office fédéral de la statistique a connu une hausse annuelle de 1.01%, faisant suite à une baisse de 1.4% enregistrée sur la période précédente. En conséquence, la Chambre d'assurance immobilière a décidé de maintenir l'indice ECAP au même niveau que l'année précédente, soit 118 points. Pour



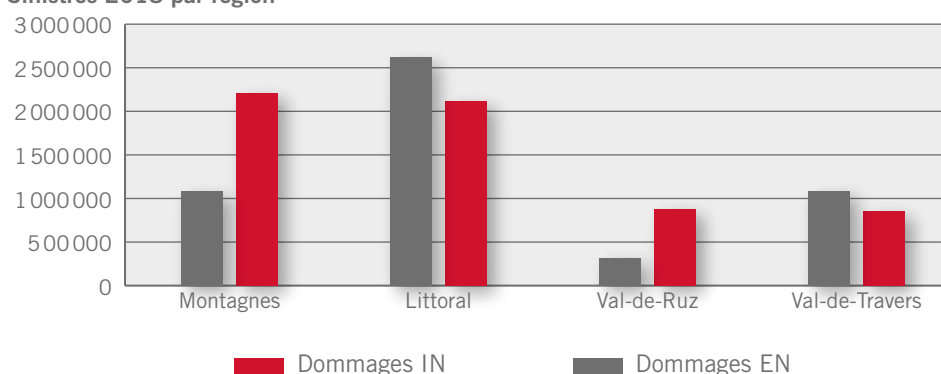
mémoire, l'indice ECAP n'est adapté que lorsque la variation est jugée significative. Cette procédure évite des fluctuations annuelles tout en garantissant une valeur d'assurance des bâtiments permettant une indemnisation des sinistres conforme aux coûts du marché.

Catégorie d'usage	Proportion
Maisons d'habitation	56.0 %
Trafic et transports	16.3 %
Petits bâtiments et dépendances	10.4 %
Agriculture	7.3 %
Bâtiments administratifs et publics	3.6 %
Industrie et artisanat	3.0 %
Commerces	2.9 %
Hôtellerie, hébergement, restauration et divertissement	0.4 %
Valeur des restes (bâtiments sinistrés)	0.1 %

Sinistres

Alors que 2017 s'est clos sur un bilan lourd en termes d'incendie (14.4mios de dommages) et plus léger en ce qui concerne les éléments naturels (2.0mios), l'année 2018 a été proportionnellement beaucoup plus affectée par les forces de la nature. Si l'on considère les chiffres des 10 dernières années, les sinistres dus au feu représentent en moyenne 64 % des dommages. En 2018, ils ne dépassent guère les 54 %. Les indemnités payées au titre des dégâts de la nature sont même supérieures dans deux des quatre régions.

Sinistres 2018 par région



Dommmages incendies

Sur les 248 cas de sinistres incendie reconnus l'année dernière (6.08mios d'indemnités), les 4 sinistres les plus importants représentent 55 % soit un total de 3.35mios (Les Brenets, Gorgier, Môtiers et Dombresson).

Lorsque les causes peuvent être clairement identifiées, les dommages dus à l'électricité (courts-circuits ou installations défectueuses) sont les plus fréquents avec plus de 29 % des indemnités payées. Les feux de cuisine, friteuses ou casseroles oubliées constituent la seconde origine de dommages.

Dommmages éléments naturels

Le passage d'Eleanor (Bürglind) les 3 et 4 janvier ainsi que les intempéries qui ont suivi ont mis le canton à rude épreuve, laissant augurer d'une année particulièrement mouvementée et onéreuse. Il n'en a heureusement rien été et les éléments naturels sont restés relativement cléments durant le reste de l'année.

Assurance



A l'heure du bilan, Eleanor aura causé 1'308 sinistres pour un coût total de 3.56 mios, soit plus des deux tiers des dommages de l'année. C'est le Val-de-Travers qui a été le plus touché avec un taux de sinistralité 2.5 fois plus élevé que la moyenne du canton.

Les 4 sinistres les plus importants représentent CHF 674'000 dont 1 cas de plus de 300'000 dû à la chute d'un arbre sur un bâtiment d'habitation ayant endommagé la charpente et la structure porteuse.

Ces sinistres représentent le double de la moyenne des 5 dernières années (2014-2018), mais seulement 20 % des dommages de 2013, exceptionnels à cause de la grêle du 20 juin.

Causes des sinistres par éléments naturels

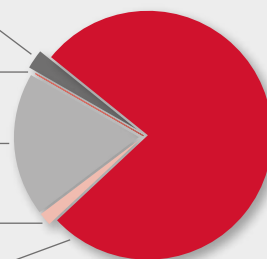
Glissement et poids de la neige 2,40%

Glissement de terrain 0,03%

Inondations 18,63%

Grêle 1,66%

Ouragan 77,28%



Primes

Les primes et contributions 2018 encaissées par l'ECAP se montent à 36,8 mios de francs, compte tenu d'un rabais de prime de 10 % sur la prime de base. Cette participation a pu être accordée en fonction des résultats des placements obtenus en 2017, malgré une sinistralité 2017 assez élevée.

L'octroi d'un rabais est décidé en novembre de l'année précédente en fonction de la sinistralité et du résultat net du compte d'exploitation sur une période roulante de 12 mois, du 1^{er} novembre au 31 octobre).

Le taux moyen de prime, incluant la contribution pour la prévention et la lutte contre les dommages, est de 65,5 centimes par tranche de 1'000 francs de valeur assurée.

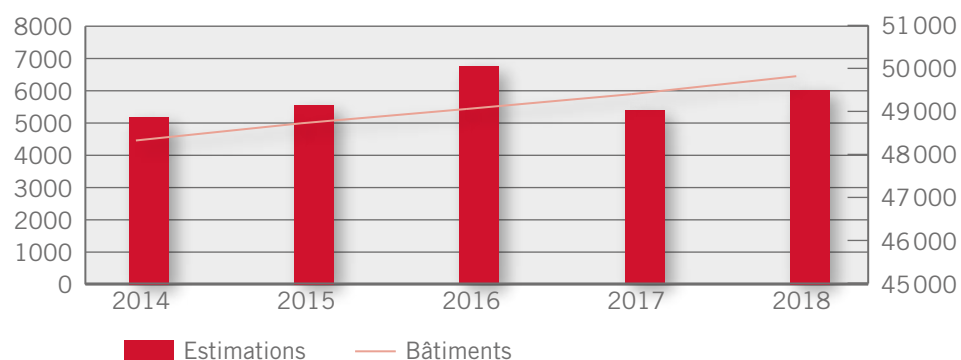


Estimations

Les dispositions d'application de la loi stipulent que les réestimations périodiques interviennent en principe tous les 10 ans. Avec 6016 estimations réalisées en 2018, le rythme décennal prévu est respecté (env. 4'950 visites). Le solde est constitué des estimations de bâtiments nouveaux et transformés ou des réestimations effectuées à la demande des propriétaires.

Les performances attendues de l'outil d'estimation des bâtiments mis à disposition des experts de l'ECAP en juillet 2017 sont confirmées après un exercice complet d'utilisation.

Estimations effectuées de 2014 à 2018



Tant la qualité des données que la productivité des collaborateurs techniques et administratifs ont été améliorées.

Réassurance

En 2018, les couvertures de réassurance contractées par l'ECAP n'ont pas connu de modifications importantes. Sur la base d'une étude de l'historique des sinistres incendie, la Chambre d'assurance immobilière a décidé, sur recommandation de l'Union intercantonale de réassurance de légèrement modifier les conditions de la réassurance incendie. La franchise a été augmentée de 2 à 3 millions de francs par événement. Les incendies survenus en cours d'exercice ont confirmé le bienfondé de cet ajustement qui permet une sensible économie de prime. Une révision complète du système de la réassurance incendie est actuellement en cours auprès des instances nationales. Elle devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Prévention

Campagne EMS

La deuxième phase de la campagne initiée en 2017 s'est déroulée comme prévu entre février et juin 2018. 51 établissements médico-sociaux ont été visités et ont fait l'objet d'un diagnostic approfondi. Les experts de l'ECAP étaient accompagnés par des membres de la commission de police du feu de la commune concernée. Même avant la réception des rapports de visite détaillés, certains établissements ont déjà procédé à des travaux. Le montant des subventions accordées atteint presque 100'000 francs depuis le lancement de la campagne. Il devrait sensiblement augmenter durant les prochaines années, jusqu'au terme de cette action fixé au 31 décembre 2022.

Commissions de police du feu

Assemblées annuelles

Les assemblées annuelles des commissions de police du feu se sont déroulées les 30 octobre, 1^{er} et 8 novembre 2018 au centre de formation de Couvet. Elles ont réuni environ 230 commissaires, conseillers communaux, représentants des sapeurs-pompiers et maîtres-ramoneurs. Diverses informations ont été communiquées aux personnes présentes sur plusieurs thèmes en lien avec la prévention contre les incendies et les éléments naturels, notamment les installations de panneaux solaires, les visites de réception de nouveaux bâtiments, les changements réglementaires et les nouvelles cartes de ruissellement.

Un exposé présenté par une inspectrice du service forensique de la police neuchâteloise a traité des risques et des bonnes pratiques liés à l'usage des batteries au lithium.

Cette session d'assemblées traditionnellement organisées durant le 4^e trimestre de l'année était la dernière à avoir lieu sous cette forme. Dorénavant, les assemblées annuelles des commissions de police du feu se tiendront durant le premier trimestre de manière à pouvoir traiter plus aisément les événements de l'exercice écoulé.

Dans le cadre de ce changement, les cours biennaux qui se déroulaient en début d'année seront dorénavant dispensés en automne. Cela permettra aux commissaires nouvellement désignés en début de législature de bénéficier plus rapidement d'une formation après leur entrée en fonction.

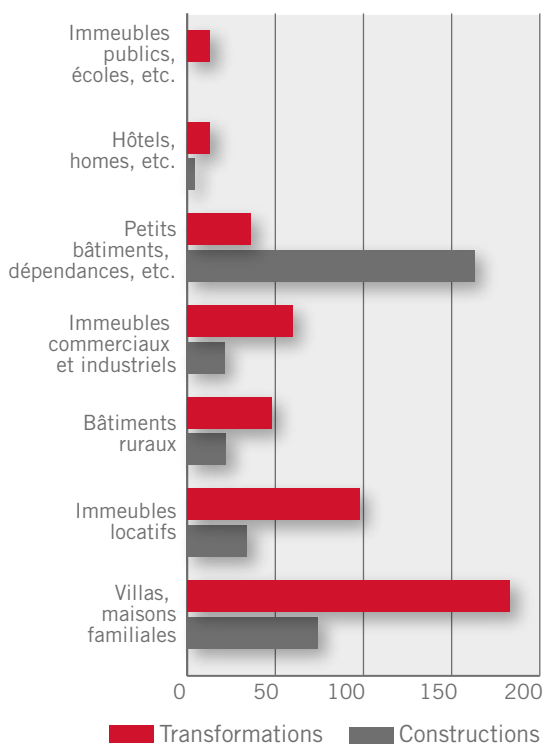
Cette transition aura pour conséquence que l'année 2019 ne verra se dérouler ni assemblées, ni cours pour les commissions communales.

Permis de construire

Le nombre de dossiers traités par l'ECAP en 2018 a atteint un nouveau record. Ce ne sont pas moins de 769 dossiers, 318 relatifs à de nouvelles constructions et 451 pour des transformations, qui ont passé entre les mains des experts en prévention. Ce volume représente un accroissement de 18.5% par rapport à 2017.

La perception d'un émolument, introduite dès le premier janvier, a permis de financer un poste d'ex-

Permis de construire par catégorie de bâtiments



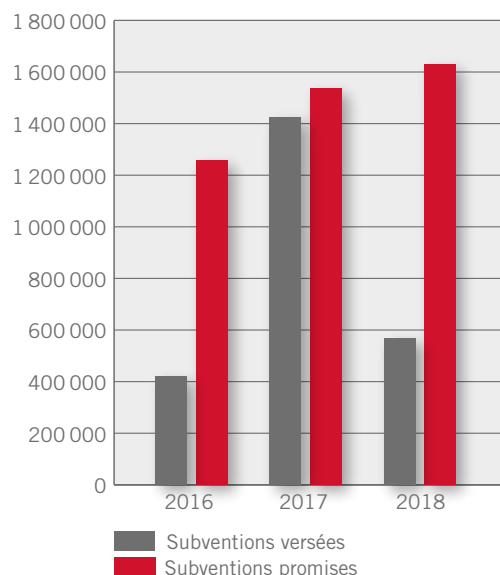
per qui renforce l'équipe en charge des préavis de sanction. Cette ressource supplémentaire permet de garantir un traitement rapide des dossiers et de répondre aux exigences d'élaboration de préavis circonstanciés.

ECAPI

Le centre d'information de l'ECAP (ECAPI) consacré à la prévention contre les dommages dus aux incendies et aux éléments naturels fait l'objet de réflexions depuis quelque temps. Le renouvellement souhaité vise à rajeunir certaines infrastructures en place depuis une quinzaine d'années et mieux intégrer la problématique des éléments naturels. Les travaux entamés dans le bâtiment de la place de la Gare seront l'occasion de mettre en œuvre ce nouveau concept, l'espace qui lui était réservé au rez-de-chaussée étant dorénavant attribué à des surfaces de bureaux. Le nouveau centre sera situé au niveau du parking. Sa scénographie sera repensée et il bénéficiera d'outils multimédias actuels. Il ouvrira ses portes à la fin du premier semestre 2019.

Subventions

Lors de sa séance du mois de mars, la Chambre d'assurance immobilière a entériné un nouveau règlement de subventions pour la prévention. Des changements conséquents ont été apportés qui découlent des prescriptions de protection incendie (PPI) 2015 de l'AEAI. Le soutien à des mesures de prévention a été adapté afin de correspondre aux normes actuelles qui allègent les exigences, en particulier pour les bâtiments d'habitation. Parallèlement, un effort supplémentaire a été consenti pour la prévention contre les éléments naturels, pour lesquels les risques météorologiques sont également considérés. Au final, le coût des soutiens liés au nouveau règlement ne devrait pas augmenter, mais la pertinence des aides est améliorée en fonction de l'évolution des risques.



Les subventions octroyées en 2018 relèvent encore du régime en cours depuis 2014. Les fluctuations observées ces dernières années se poursuivent. Le niveau cumulé des subventions promises et de celles effectivement versées est en sensible baisse par rapport à 2017 pour retrouver son niveau de 2016.

Formations

Constatant les difficultés rencontrées par certains architectes pour déposer des plans comprenant des concepts de protection incendie conformes aux PPI 2015, les ECA romands ont élaboré conjointement une base de formation destinée aux architectes. Elle a pour objectif d'aider les professionnels de la planification à définir les mesures de protection incendie à prendre dans le cas des projets «simples» en degré 1 d'Assurance Qualité. Elle leur fournit également la documentation adaptée (plans de protection incendie, formulaires,...).

Pour la première fois en 2018, le secteur Prévention de l'ECAP a organisé deux sessions de formation destinées aux architectes neuchâtelois dans le cadre de l'assurance qualité AQ1. Elles se sont déroulées entre le 20 et le 23 mars 2018 au centre de formation de Couvet et ont réuni une centaine de personnes. Vu le succès de cette formation, une session complémentaire sera organisée à l'automne 2019.



Intervention

Les partenariats et collaborations au sein du canton, mais aussi avec des organisations des cantons limitrophes permettent d'augmenter l'efficacité des structures existantes. La coordination entre les quatre régions de défense incendie se professionnalise par la mise en place d'un bureau des commandants qui se réunit mensuellement sous la présidence de l'inspecteur cantonal pour traiter des questions opérationnelles. Le commandement des missions de secours coordonne avec l'ECAP tous les dossiers en lien avec le secours routier, la défense chimique et contre les hydrocarbures, les interventions en milieu périlleux, de même que les interventions dans le domaine ferroviaire. L'organe de coordination, réunissant la police et l'ECAP, se retrouve deux fois par an pour traiter des évolutions stratégiques en lien avec la gestion des alarmes et de la CNU (centrale neuchâteloise d'urgence). Ce réseau de collaborations garantit une meilleure coordination des moyens, augmente l'efficacité des engagements et contribue à l'amélioration globale de la sécurité dans le canton.

Costradis

La commission stratégique de la défense incendie et des secours s'est retrouvée cinq fois durant l'année. Un accent particulier a été mis sur la poursuite des travaux entamés en 2017 dans le cadre du projet ODIN (organisation de la défense incendie neuchâteloise). Différents axes de développement et de réorganisation à moyen terme ont été retenus. Ceux-ci doivent être évalués quant à leurs conséquences financières et opérationnelles avant de pouvoir faire l'objet de consultations plus larges. La problématique récurrente de la baisse des effectifs a également mobilisé les membres de la commission qui ont approuvé plusieurs actions coordonnées entre les régions (voir ci-dessous). Parmi les autres thèmes soumis par l'ECAP aux représentants des régions, il faut mentionner la politique d'assurance des véhicules sapeurs-pompiers et l'éventuelle constitution d'un groupe de spécialistes NRBC (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques) pouvant apporter un appui technique aux sapeurs-pompiers lors d'interventions critiques.

Promotions des sapeurs-pompiers

L'effectif des sapeurs-pompiers volontaires a atteint au 31 décembre 2018 son plus bas historique avec 627 incorporés. Si cette situation n'a pas encore de conséquences sur la sécurité des citoyens, la défense incendie du canton pouvant également compter sur 77 sapeurs-pompiers professionnels et 200 pompiers d'entreprises, elle ne va pas sans poser de nombreux problèmes d'organisation. Les régions périphériques, notamment, souffrent cruellement d'un manque d'intervenants rapidement mobilisables, en particulier en journée.

Afin de remédier à cela, diverses actions ont été entreprises depuis quelques années. Deux axes ont été définis. D'une part, il s'agit de motiver et conserver les sapeurs-pompiers déjà formés et incorporés et, d'autre part, de susciter de nouvelles vocations.

Une journée de recrutement a été organisée dans les quatre régions à la même date. Afin de toucher un maximum d'intéressés potentiels, diverses actions de sensibilisation ont été lancées. Une campagne d'affichage s'est déroulée dans les transports publics du canton pour inviter au recrutement. Quatre soirées d'Urban training (fitness en milieu urbain) ont été organisées conjointement par l'ECAP et la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel. Sous la bannière de «Fire Challenge», elles ont eu pour but de donner un avant-goût de l'activité de pompier dans chacune des régions.



L'ECAP a également choisi d'honorer les « anciens » au travers d'une petite cérémonie qui s'est déroulée le 2 octobre au centre de formation de Couvet. Dix-sept officiers, sous-officiers et sapeurs, comptabilisant 20 ans de service, se sont vus remettre un diplôme et une montre en remerciement des services rendus.

Véhicules sapeurs-pompiers

Le remplacement progressif des plus anciens véhicules de la défense incendie cantonale se poursuit sur la base des décisions prises par la Costradis. Les cinq tonnes-pompes commandés en 2017 ont été réceptionnés en début d'année. Ils équipent dorénavant les détachements de premiers secours (DPS) du Val-de-Travers, du Val-de-Ruz, de Cortaillod et du Landeron. Le 5^e véhicule est attribué au centre de formation de Couvet. Il est à la fois utilisé comme moyen de formation et comme véhicule de réserve en cas d'indisponibilité du tonne-pompe d'un des DPS.



Ces véhicules ont en outre été équipés du système de lance perforante Cobra. Cette lance est utilisée lors d'incendies en milieu confiné. Elle permet, grâce à une puissance de projection de 300 bars (la puissance d'une lance incendie normale est de 8 à 10 bars) de percer n'importe quel mur, même en béton. Le brouillard d'eau qui est ensuite projeté abaisse la température de la pièce permettant au pompier d'y pénétrer en lui garantissant une meilleure sécurité personnelle. Compte tenu de la puissance de cet équipement, et de sa dangerosité potentielle, une formation spécifique a été dispensée à chaque utilisateur avant sa mise en service. La lance Cobra a déjà eu l'occasion de faire ses preuves lors d'un important incendie au mois d'octobre.

Règlement de subventions

Dans le cadre de la révision des divers règlements de subventions octroyées par l'établissement, la Chambre a entériné les nouveaux principes de soutien aux entités de sapeurs-pompiers.

Quatre objectifs principaux ont guidé cette refonte :

- Renforcer le rôle et la participation de l'ECAP, particulièrement lors d'acquisitions de véhicules et de matériels importants.
- Alléger la charge financière des communes.
- Valoriser les sapeurs-pompiers volontaires, dans l'optique des difficultés de recrutement et de maintien des effectifs.
- Simplifier l'administration liée aux décomptes annuels des subventions.

L'impact financier de ces nouvelles mesures, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2019, sera très limité pour l'ECAP.

La Chambre a également accepté un nouveau règlement de subventions pour les adductions d'eau. En vue de simplifier le travail des communes, de nombreuses subventions sont dorénavant basées sur des forfaits.

Centre de formation de Couvet

Les programmes de formation et les matières dispensés à Couvet ne cessent d'évoluer pour s'adapter aux contextes humain et technique mouvant de la défense incendie.



Au terme de deux ans de préparation, la nouvelle filière de formation des sapeurs-pompiers neuchâtelois a été acceptée par les représentants des quatre régions et l'ECAP. Afin de s'adapter aux exigences professionnelles et opérationnelles, la formation de base au centre de Couvet a été réduite de 10 à 5 jours suivis. En contrepartie, les régions se voient déléguer une dizaine d'heures de formation pour lesquelles les infrastructures du centre ne sont pas requises. Dès 2019, cette nouvelle filière permettra de raccourcir la durée entre l'incorporation de nouveaux sapeurs-pompiers et leur aptitude à l'engagement.



L'introduction de nouveaux véhicules dans les DPS volontaires a donné lieu à des formations spécifiques de conduite en urgence avec le Touring Club Suisse à Lignières.

Pas moins de 53 cours représentant 86 jours de formation ont été organisés à Couvet. Le nombre total de participants s'élève à 791, soit, en total annuel, 1'473 jours/homme.

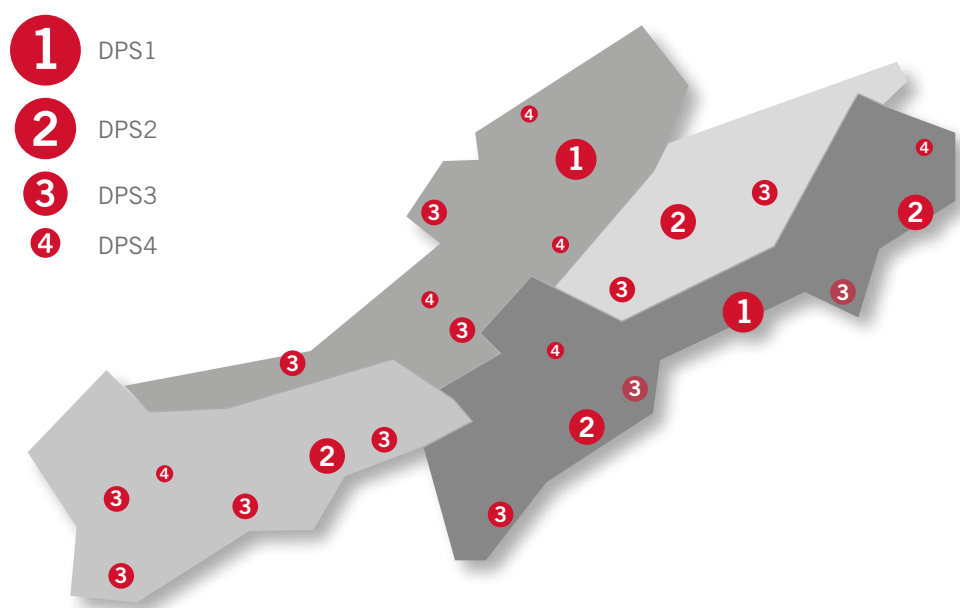
Sur le plan fédéral, le centre de formation a inscrit 139 sapeurs-pompiers, cadres, spécialistes ou instructeurs neuchâtelois, volontaires et professionnels à des cours dispensés par la FSSP (fédération suisse des sapeurs-pompiers), la CSSP (coordination suisse des sapeurs-pompiers) et l'IFA (International Fire Academy). Quatre sessions de formation complémentaire pour instructeurs ainsi que deux sessions de sélection de nouveaux instructeurs ont réuni à Couvet, sous l'égide de la CSSP, 141 participants et 20 formateurs issus des sept cantons latins.

Piste d'entraînement

Au terme d'une procédure ouverte de marché public, le mandat d'architecte pour la piste de la Presta a été attribué. La séance de démarrage officielle du projet a eu lieu au mois de décembre en présence de tous les partenaires concernés. Outre les collaborateurs du centre de formation, il s'agit du secteur de la Prévention de l'ECAP, du commandement des missions de secours (CMS), de la protection civile et du service de la sécurité civile et militaire. Plusieurs groupes de travail ont été institués afin de prendre en compte les besoins des différentes catégories d'utilisateurs. La demande de permis de construire devrait être déposée durant le premier semestre 2019.

Régions et détachements de premier secours

La rationalisation de l'organisation des régions arrive progressivement à son terme. Les DPS de La Tène et de Colombier, ainsi que des locaux de Chaumont et de Fresens/Montalchez ont été fermés en début d'année. En outre la répartition des territoires entre les deux DPS professionnels a été revue pour les missions de secours et de renfort. Traditionnellement basées sur les districts, les interventions seront dorénavant attribuées selon la proximité géographique. Ce changement a été rendu possible par l'introduction du logiciel d'alarme et d'engagement de la CNU.



En 2018, le commandement des régions a été assumé comme suit :

Région Littoral	
Commandant de région	cap. Florian Chédel a.i.
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	maj. Jean-Claude Bonvin a.i.

Région Val-de-Travers	
Commandant de région	maj. Patrick Piaget

Région Val-de-Ruz	
Commandant de région	maj. Patrick Vuilleumier

Région des Montagnes	
Commandant de région	lt-col. Thierry König
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	cap. Laurent Marguet



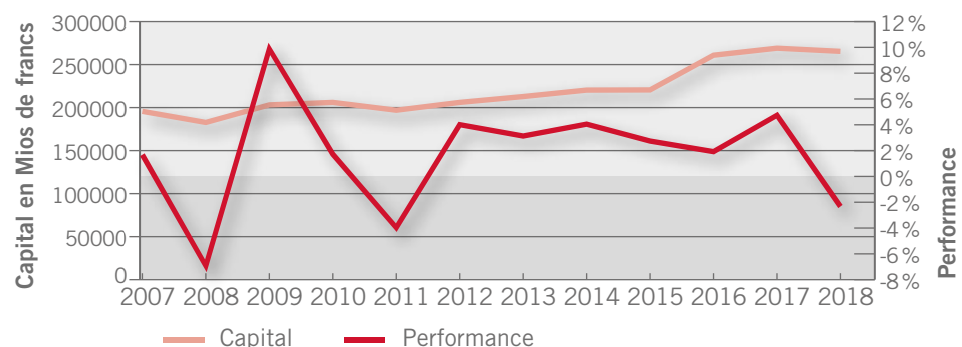
Administration / Finances

Placements

Après une année 2017 bien orientée, les prévisions des spécialistes pour 2018 étaient optimistes. Au final, il en aura été tout autrement. Avec une volatilité élevée et des corrections de cours importantes intervenues vers la fin de l'année, les performances annuelles ont été négatives pour presque toutes les catégories d'actifs. Seul l'immobilier direct tire son épingle du jeu grâce à un portefeuille constitué en dehors de toute spéculation et des immeubles régulièrement entretenus.

La stratégie prudente, mise en place depuis de nombreuses années a permis de limiter la perte annuelle à 2.14%. Il faut relever que seul 25% du rendement négatif est imputable à des pertes effectivement réalisées (vente de titres au-dessous du cours du début de l'année). Le solde est constitué de variations de cours sur des titres encore en portefeuille.

Avec l'appui de ses mandataires, l'ECAP a procédé à une analyse de la durabilité de son portefeuille. Celle-ci montre que les entreprises leaders (AAA-AA) représentent 26.2% des titres détenus par l'ECAP et disposant d'une cotation en la matière. Quant aux plus mal notées (B-CCC), elles ne représentent que 3.5% du portefeuille. L'objectif à futur est de suivre la performance des actifs en termes environnementaux, sociaux et de gouvernance et de viser une amélioration du rating moyen dans les années à venir, en gardant une liberté dans le choix des titres qui correspondent aux objectifs de rentabilité.



Gestion des débiteurs

Au mois d'août 2018, l'ECAP a confié un mandat de prestation à l'Office de recouvrement de l'Etat (OREE) pour la gestion des factures impayées et des actes de défaut de biens. Dans un premier temps, ce mandat concerne les factures découlant des missions de secours et des abonnements pour des installations de détection de gaz et d'incendie. L'objectif est de permettre l'intégration de ces factures dans les plans de désendettement mis en place par l'OREE.

Informatique

La mise en œuvre du plan directeur informatique est entrée dans une phase concrète. L'analyse détaillée des activités des 3 secteurs et des services administratifs a été menée et a débouché sur l'élaboration du cahier des charges de la nouvelle application métier. Un appel d'offres public a permis d'adjuger ce développement à la fin de l'année. Les travaux débuteront dès le début de 2019 et seront coordonnés avec le renforcement du logiciel comptable afin d'assurer une parfaite complémentarité des deux applications.

Immeuble Place de la Gare 4

Suite au concours d'architecture du printemps 2017, un mandat a été attribué au bureau neuchâtelois Ipas pour l'extension et la restructuration du siège de l'ECAP à la Place de la Gare à Neuchâtel. Le permis de construire a été délivré au mois de juin 2018. Les travaux ont débuté dans le courant de l'été. Après une phase de démolition, le gros œuvre a été exécuté entre octobre et la fin de l'année. L'ampleur des travaux a nécessité le déplacement de l'ensemble des collaborateurs et leur répartition sur 3 sites. Le bâtiment pourra être réinvesti à la fin du 2^e trimestre 2019.

Après la rénovation de l'enveloppe du bâtiment en 2010, cette phase des travaux a consisté, d'une part, à profiter de la surface du toit plat au sud du bâtiment pour agrandir la surface du 1^{er} étage, d'autre part à refondre les espaces existants pour en rationaliser l'utilisation, permettant ainsi de libérer les 3 niveaux supérieurs afin de les offrir à la location. Un accord a été trouvé avec l'hôtel mitoyen Alpes & Lac qui y créera 16 nouvelles chambres et un espace de réception et séminaires.

Le nouvel agencement favorisera la collaboration entre les secteurs de l'ECAP grâce à des espaces plus ouverts en évitant le cloisonnement des activités par étages.



ECAP

Chambre d'assurance immobilière

M. Laurent Memminger est arrivé au terme de son mandat d'administrateur à la fin de l'année sous revue. Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a nommé **M. Thierry Grosjean**, viticulteur-encaveur à Auvernier et ancien conseiller d'Etat.

Au 31 décembre 2018, la composition de la Chambre d'assurance est la suivante :

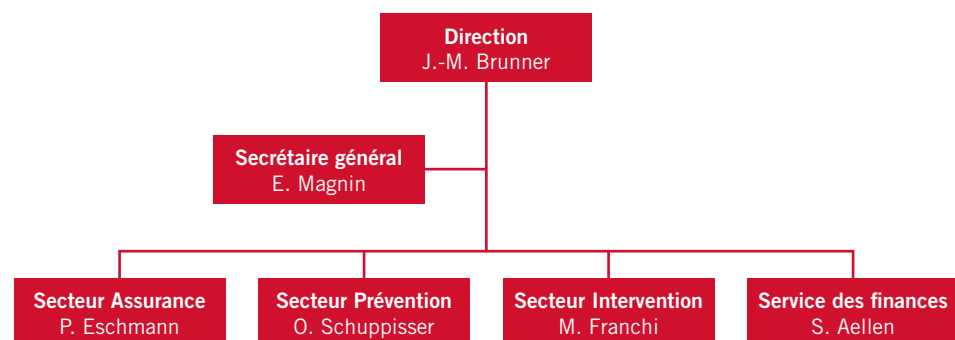
Président : **M. Alain Ribaux**, conseiller d'Etat, Neuchâtel

Vice-président : **M. Laurent Memminger**, anc. directeur de l'ECAP, Neuchâtel

Membres :

- Mme Manuela Surdez**, économiste, La Chaux-de-Fonds
- Mme Katia Guillod**, directrice de banque, Fontaines
- M. David Racheter**, dessinateur en chauffage et ventilation, St-Sulpice
- M. Yanis Callandret**, juriste, Neuchâtel
- M. Denis Clerc**, anc. architecte communal, La Chaux-de-Fonds

Organisation et collaborateurs



ECAP

Direction et Administration

Directeur(*)	Jean-Michel Brunner
Secrétaire général(*)	Eric Magnin
Coordinateur informatique	Patrice Huguenin-Dézot
Assistante de direction	Pascale Ecabert
Secrétaire-réceptionniste	Ruth Desaulles
Secrétaires	Isabelle Lebet Maryse Lebas
Apprentie (1 ^{ère} année)	Hülya Karakus

Service des finances

Responsable financier(*)	Stéphane Aellen
Adj. au responsable de service	Alina Bara Gonçalves
Comptables	Riccarda Richard Luljeta Selimi
Aides-comptables	Jenny Stauffer Noémie Giorgis

Secteur Assurance

Responsable de secteur(*)	Pascal Eschmann
Experts	Véronique Rebstein, responsable des estimations Massimo Vitalba, responsable des sinistres Charlotte Nicolet Cédric Richard
Gestionnaires de sinistres	Charlotte Durini Brigitte Louis
Gestionnaires de dossiers	Catherine Fehlmann Dominique Bärtschi Debora Zini Mickaël Leuba (+ webmaster) Daniel Guyot (+ correspondant informatique)

Secteur Prévention

Responsable de secteur(*)	Olivier Schuppisser
Adj. au responsable de secteur	Maurice Rion
Experts	Pierre-Yves Eggli Fabian Profeta Elisenda Bardina Claudia De Poli

(*) Membres du comité de direction



Secteur Intervention

Responsable de secteur(*)	Maxime Franchi
Responsable Défense incendie	Thierry Droxler
Logistique	Jean-Michel Mollier Jean-Pierre Oppliger Denis Droël
Inspecteur cantonal(*)	Maxime Franchi
Formation	Lucien Dottori Bertrand Spiller Alexandre Fink
Bureau technique	Francis Roth
Secrétaire	Stéphanie Delay
Organe de révision	Fiduciaire Muller Christe & Associés SA

Experts externes

Yves Affolter	dessinateur-architecte, Saint-Imier
Cédric Aklin	architecte, Neuchâtel
Thierry Bieler	dessinateur en bâtiment, Bevaix
Géraldine Chapatte	dessinatrice en bâtiment, Les Bois
Denis Cherbuin	dessinateur en bâtiment, Môtiers
Roger-Claude Choffat	architecte, Fleurier
Karin Davies	dessinatrice en bâtiment, La Chaux-de-Fonds
Fabienne Denoréaz Paul	architecte, Neuchâtel
Sophie Erard	architecte, Le Landeron
André Escobar	architecte, Lausanne
Christophe Farine	dessinateur en bâtiment, Valangin
Steve Hadorn	dessinateur en bâtiment, Coffrane
Florence Hippenmeyer	architecte, Neuchâtel
Jacques Kaiser	dessinateur en bâtiment, Chézard
Daniel Keller	dessinateur en bâtiment, Sornetan (jusqu'au 31.07.2018)
Olivier Kohli	dessinateur en bâtiment, Le Pâquier
Philippe Langel	architecte, La Chaux-de-Fonds
Marcel Longhi	dessinateur-architecte, Neuchâtel (jusqu'au 30.06.2018)
Jean-Marie Meroni	ingénieur civil, Hauterive (jusqu'au 31.12.2018)
Vincent Mortilla	dessinateur en bâtiment, Les Hauts-Geneveys
Martin Mouzo	architecte, Cormondrèche
Chantal Prémat Allanfranchini	architecte, Neuchâtel
Jean-François Rumley	dessinateur-architecte, Bevaix (jusqu'au 31.12.2018)
Christophe Saudan	architecte, Les Gen./s Coffrane
Bertrand Sigg	architecte, Saint-Aubin
Frédéric Soguel	dessinateur en bâtiment, Neuchâtel
Pascal Tharin	architecte, Cernier
Martine Urscheler Veillard	architecte, Peseux



Finances

Résultats généraux

Sans une adaptation de la provision pour fluctuation de valeurs, la contre-performance des placements aurait sérieusement impacté le résultat net de 2018. La baisse des cours des mois de novembre et décembre a incité les mandataires de l'ECAP à se replier sur des titres plus défensifs, voire des liquidités. Cette diminution du risque a entraîné une réduction de la provision nécessaire de CHF 3.82 mios. L'exercice se termine ainsi avec un résultat positif de CHF 3.5 mios.

Assurance

Malgré une sinistralité due aux éléments naturels relativement élevée, le résultat technique de l'assurance clôt avec un solde positif de 6.81 mios en hausse de 132% par rapport à 2017. Outre le coût limité des incendies, la participation aux excédents, reçue de la réassurance, explique cette forte hausse.

Ce bon résultat a incité la Chambre d'assurance immobilière à octroyer un rabais de 15% de la prime de base, crédité sur la facture 2019, adressée aux assurés à la fin de l'année.

Ce rabais représente un montant estimé à quelque 2.2 mios de francs.

Prévention

Outre l'augmentation des charges salariales liées au poste supplémentaire en prévention incendie, la variation du montant affecté à la provision s'explique par une hausse des subventions versées.

Intervention

Pour la première fois, les produits et les charges incluent un exercice complet de la Centrale d'urgence (CNU).

Missions de secours

Les produits de l'exercice 2018 sont en hausse de CHF 659'000.-. Cela est dû au fait que la contribution 2017 des communes avait été exceptionnellement réduite.

En ce qui concerne les charges, la diminution de plus de CHF 252'000.- s'explique notamment par des achats de matériel inférieurs.

Au final, l'excédent de recettes est versé au fonds en prévision des investissements planifiés.

Placements des capitaux

L'orientation défensive adoptée depuis plusieurs années a, encore une fois, prouvé son bien-fondé.

Les placements en immobilier direct ont joué leur rôle de stabilisateur et la diversification des stratégies entre mandataires contribue à réduire en partie les fluctuations entre les exercices. La perte de 2.14% au 31 décembre 2018 peut être considérée comme un résultat honorable compte tenu du contexte de la fin de l'année.

Révision et approbation des comptes

L'organe de révision de l'ECAP a procédé à un audit préalable de l'exercice entre le 19 et le 22 novembre 2018. Les contrôles se sont concentrés sur le système de contrôle interne. Les cas de recours et les processus liés à l'informatique ont également fait l'objet de pointages. La révision des comptes 2018 s'est tenue du 25 au 28 février 2019.

La révision a conclu à la conformité des comptes tant à la loi suisse qu'à la loi cantonale sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB). Elle a également constaté le respect des normes d'audit suisse 890 ainsi que des exigences de la recommandation spécifique à la présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie (RPC 41).

Les comptes ont été approuvés par la Chambre d'assurance immobilière lors de sa séance du 2 avril 2019.

Rapport de révision



Fiduciaire
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19
F + 41 (0)32 722 19 20
info@fdmc.ch
www.fdmc.ch

1.

Rapport de l'organe de révision à la Chambre d'assurance immobilière de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, conformément à l'art. 10 de la Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) et à l'art. 6 de son règlement d'exécution, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité de la Chambre d'assurance immobilière

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales incombe à la Chambre d'assurance immobilière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Chambre d'assurance immobilière est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments.

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA
NEUCHÂTEL / YVERDON LES BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENÈVE

Rue de la Place-d'Armes 3
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4
1205 Genève





Fiduciaire
Muller Christe & Associés

T +41 (0)32 722 19 19
F +41 (0)32 722 19 20
info@fdmc.ch
www.fdmc.ch

2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément au mandat qui nous a été confié et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Chambre d'assurance immobilière.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 2 avril 2019
SCH/sco

FIDUCIAIRE
MULLER CHRISTE & ASSOCIES SA

			
David Marchand <i>expert-réviseur agréé</i>		Sébastien Charpié <i>expert-réviseur agréé</i> <i>(réviseur responsable)</i>	

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres, annexe)

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENÈVE

Rue de la Place-d'Armes 3
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4
1205 Genève



Bilan

Chiffres en milliers de francs	Explications	31.12.2018	31.12.2017	Variation
ACTIF				
Actifs immobilisés				
	1	266'127	268'531	-2'404
Placements de capitaux				
	2	7'718	7'684	34
Participations				
	3	73	106	-33
Immobilisations incorporelles				
	3	5'860	4'597	1'263
Immobilisations corporelles				
Total Actifs immobilisés		279'778	280'918	-1'139
Actifs circulants				
	4	681	3'892	-3'211
Actifs de régularisation				
	5	2'035	1'847	187
Créances				
		36'913	38'742	-1'829
Liquidités				
Total Actifs circulants		39'629	44'482	-4'853
TOTAL ACTIF		319'407	325'400	-5'993
PASSIF				
Capitaux propres				
		179'762	170'519	9'243
Réserves provenant des bénéfices accumulés				
		3'499	9'243	-5'745
Résultat net de l'exercice				
Total Capitaux propres		183'261	179'762	3'499
Capitaux étrangers				
	6	13'914	16'657	-2'743
Provisions techniques d'assurance				
	7	36'491	37'045	-555
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité				
	8	45'553	41'837	3'717
Provisions non techniques				
	9	34'534	38'352	-3'818
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux				
	10	2'124	7'271	-5'147
Passifs de régularisation				
	11	3'531	4'476	-945
Dettes				
Total Capitaux étrangers		136'147	145'638	-9'491
TOTAL PASSIF		319'407	325'400	-5'993

Comptes de profits et pertes

Chiffres en milliers de francs	Explications	2018 01.01 – 31.12	2017 01.01 – 31.12	Variation
		26'281	25'231	1'050
	12	-3'132	-4'032	899
		23'148	21'199	1'949
	13	-11'580	-15'769	4 189
	14	-181	1'845	-2'026
	15	-4'611	-4'358	-253
		33	20	13
		1	-8	9
	16	6'810	2'929	3'881
		5'094	4'954	140
		-3'945	-3'611	-334
		-1'148	-1'343	195
	17	0	0	0
		8'188	7'658	530
		-6'324	-6'588	265
		-1'864	-1'070	-794
	18	0	0	0
		2'999	2'340	659
		-2'313	-2'565	252
		-685	225	-910
	19	0	0	0
	20	10'169	18'979	-8'810
	21	-16'026	-6'890	-9'136
	22	-5'857	12'090	-17'947
	23	3'818	-3'855	7'674
		-2'039	8'234	-10'273
		4'771	11'163	-6'392
		-1'273	-1'920	647
		3'499	9'243	-5'745

Flux de trésorerie

Chiffres en milliers de francs	2018 01.01-31.12	2017 01.01-31.12
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation		
Bénéfice/Perte	3'499	9'243
Pertes réalisées ou non sur placements de capitaux	14'996	4'173
Bénéfices réalisés ou non sur placements de capitaux	-5'901	-11'904
Amortissements sur immobilisations incorporelles	52	53
Amortissements sur immobilisations corporelles	639	490
Variation des provisions techniques d'assurance	-2'743	3'976
Variation des provisions techniques pour sécurité et fluctuation	-555	-1'187
Variation des provisions non techniques	3'717	3'682
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-3'818	3'855
Variation des créances	-187	-526
Variation des actifs de régularisation	3'211	-1'914
Variation des engagements	-945	-80
Variation des passifs de régularisation	-5'147	3'312
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation	6'818	13'174
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement		
Investissements en placements de capitaux	-235'184	-157'924
Désinvestissements en placements de capitaux	228'493	157'459
Investissements en immobilisations incorporelles	-20	-43
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	0	0
Investissements en immobilisations corporelles	-1'902	-2'813
Désinvestissements en immobilisations corporelles	0	0
Investissements en participations	0	0
Désinvestissements en participations	-34	62
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement	-8'647	-3'258
Flux de trésorerie relative aux opérations de financement	0	0
Somme des flux de trésorerie	-1'829	9'916
	0	0
Variation de trésorerie	0	0
Trésorerie au 01.01	38'743	28'827
Somme des flux de trésorerie	-1'829	9'916
Trésorerie au 31.12	36'914	38'743

Variations capitaux propres

Chiffres en milliers de francs	Total bénéfices accumulés
Capital propre au 01.01.2018	179'762
Résultat 2018	3'499
Capital propre au 31.12.2018	183'261



Annexes

Glossaire

AECA	Association des établissements cantonaux d'assurance
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CCNC	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
CIREN	Communauté intercantonale de risques éléments naturels
CS	Centre de secours
CSSP	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers
DCF	Discounted Cash Flow (actualisation des flux de trésorerie)
DETEC	Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication
LAB	Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
LPDIENS	Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
OFROU	Office fédéral des routes
POOL	Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
RALPDIENS	Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
RLAB	Règlement d'exécution de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
SIEN	Service informatique de l'entité neuchâteloise
SIS	Service d'incendie et de secours
UIR	Union intercantonale de réassurance



Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Principe de présentation des comptes

L'ECAP établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

L'Etablissement gère depuis le 24 mars 2014, date d'entrée en vigueur du RALPDIENS, le fonds des missions de secours. Le compte de résultat n'est pas impacté par cette gestion mais certains comptes au bilan dépendent desdites missions et y font référence.

Le rapport de gestion est conforme à l'art. 9 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 30.06.2016 ainsi qu'à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB) du 15.03.2017.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, ainsi qu'entre produits et charges (principe brut) a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date de clôture du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de transaction. Les cours déterminants au 31 décembre s'élèvent à :

		2018	2017
EUR	1	1.1256	1.1703
USD	1	0.9828	0.9743
JPY	100	0.8965	0.8646
CAD	1	0.7214	0.7760
NOK	100	0.1136	0.1188
GBP	1	1.2528	1.3168
SGD	1	0.7212	0.7289
SEK	1	0.1107	0.1190
DKK	1	0.1507	0.1570
AUD	1	0.6922	
HKD	1	0.1255	0.1247

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECAP sont évalués selon les principes suivants :

Liquidités dans les placements de capitaux

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle.

Titres

L'évaluation des titres est faite selon les valeurs actuelles (valeurs du marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les frais, les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.

Les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

Immeubles

A l'exception de l'immeuble Clos-Pury 15 à Couvet, considéré comme propre à l'exploitation du centre de formation de l'ECAP (immobilisation corporelle), les immeubles figurent parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (DCF), en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque. Les immeubles qui seraient destinés à être cédés dans les 12 mois ou dont la valeur de vente a été contractuellement établie sont évalués à leur prix de vente escompté.

Constructions en cours

Les constructions en cours sont évaluées à leur valeur nominale.



Participations

Les participations comprennent les actions et les titres de participation similaires dans des sociétés au sein desquelles l'ECAP peut exercer une influence déterminante. Les participations sont évaluées à leur valeur nominale.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.–. Les amortissements des immobilisations incorporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Logiciels : 4 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.–. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Immeubles :	50 ans
Mobilier et installations :	5 ans
Gros véhicules défense incendie :	12 ans
Petits véhicules défense incendie :	8 ans
Véhicules missions de secours :	Selon planification stratégique
Autres véhicules :	4 ans
Matériel informatique :	3 ans

Actifs et passifs de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels devant être délimités dans le temps, en relation avec l'activité.

Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Réserves provenant des bénéfices accumulés

La détermination des réserves se base sur des calculs de risques en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Ces réserves doivent permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent :

- Provision pour rabais sur primes d'assurance accordé aux assurés de l'ECAP sur la base d'une décision de la Chambre d'assurance immobilière en fonction du résultat de l'année courante.
- Provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer sous déduction de la part de réassurance.

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent :

- Provision relative à l'engagement statutaire permettant la recapitalisation de la réassurance de l'ECAP (UIR) en cas de difficulté.
- Provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (Ciren) et sismiques (Pool). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier.

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou contractuel, découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes :

- Provision couvrant la part de recapitalisation de la caisse de pension Prévoyance.ne incombant à l'Établissement.
- Provision relative aux promesses de subvention ouvertes en fin d'exercice et calculées sur la base des montants restant à payer.
- Provision constituée en fin d'année sur les soldes d'heures et de vacances dues aux employés de l'ECAP.
- Provision constituée pour financer les investissements nécessaires aux nouvelles missions de l'ECAP dans le secteur de l'intervention.
- Provision constituée pour participer au financement d'une nouvelle centrale d'alarme.
- Fonds, constitué en 2009, pour le financement de mesures spéciales et ponctuelles destinées à la prévention. Ce financement peut être alloué, en principe, à des mesures de prévention dans le domaine des éléments naturels et des adductions d'eau.
- Fonds permettant de soutenir des actions en matière de prévention des dommages.
- Fonds permettant d'absorber les fluctuations en besoin de financement, notamment en matière de renouvellement de véhicules sapeurs-pompiers.
- Fonds nécessaire au financement des missions de secours (selon art. 35 RALPDIENS).



Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de cette provision est basé sur l'allocation effective des actifs au 31 décembre et les risques qui y sont liés.

Dettes

Les engagements envers des réassureurs, des organisations liées ainsi que les autres dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.



Commentaires relatifs au bilan

1 Placements de capitaux Chiffres en milliers de francs

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
Valeur de marché au 01.01.2018	23'492	30'979	66'256	232
Entrées de valeur	13'873	25'503	178	1 096
Sorties de valeur	-19'190	-25'111	0	0
Bénéfices non réalisés	28	558	0	0
Pertes non réalisées	-2'096	-3'452	0	0
Bénéfices réalisés	633	1'114	0	0
Pertes réalisées	-775	-2'030	0	0
Valeur de marché au 31.12.2018	15'965	27'561	66'434	1'328

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
Valeur de marché au 01.01.2017	31'457	25'464	51'466	9'745
Entrées de valeur	8'440	19'827	14'790	0
Sorties de valeur	-20'011	-17'829	0	-9'513
Bénéfices non réalisés	2'905	3'605	0	0
Pertes non réalisées	-72	-828	0	0
Bénéfices réalisés	781	1'379	0	0
Pertes réalisées	-9	-639	0	0
Valeur de marché au 31.12.2017	23'492	30'979	66'256	232

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Autres titres	Prêts	Liquidités	TOTAL
19'057	97'466	15'842	10'346	10	4'851	268'531
636	22'214	11'625	0	148	159'912	235'184
-1'282	-22'103	-13'737	0	-10	-147'061	-228'493
24	196	51	0	0	222	1'080
-1'260	-2'077	-423	-723	0	-175	-10'206
681	1'487	381	0	5	519	4'821
-16	-224	-358	0	0	-1'388	-4'790
17'841	96'960	13'381	9'623	153	16'880	266'127

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Autres titres	Prêts	Liquidités	TOTAL
17'095	104'791	9'001	0	20	11'296	260'334
2'780	23'926	16'069	10'000	0	62'092	157'924
-1'674	-31'105	-9'322	0	-10	-67'996	-157'459
730	445	473	346	0	85	8'588
-278	-588	-280	0	0	-177	-2'223
429	28	100	0	0	599	3'317
-25	-30	-198	0	0	-1'049	-1'950
19'057	97'466	15'842	10'346	10	4'851	268'531

Annexes

Chiffres en milliers de francs		31.12.2018	31.12.2017
2	Participations	7'718	7'684
	L'ECAP est membre de la société simple du Pool (selon l'art.530 et suivants CO).	7'668	7'634
	L'ECAP est propriétaire à 100% de Camerimo SA. Selon Swiss Gaap RPC 30 chiffre 48, les filiales d'importance négligeable peuvent être exclues de l'intégration globale. (les immeubles sont propriété de l'ECAP et Camerimo SA considéré comme filiale d'importance négligeable).	50	50
4	Actifs de régularisation	681	3'892
	Mise de fonds Pool	0	1'020
	Intérêts courus	661	744
	Divers	20	2'128
5	Créances	2'035	1'847
	Créances envers des organisations liées		
	SCAN	3	0
	AXA Winterthur	119	0
	CCNC	0	43
	Autres créances	1'913	1'804
	Impôt anticipé	249	322
	Créances primes	155	137
	Créances diverses	1'509	1'345

3 Immobilisations	Immobilisation incorporelles					Immobilisations corporelles				
	Logiciels informatiques	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
Valeur comptable nette au 01.01.2018	106	106	175	2'464	179	56	5	76	1'641	4'597
Valeur d'acquisition au 01.01.	213	213	315	2'872	866	156	7	217	1'820	6'253
Entrées de valeurs	20	20	697	1'137	0	69	0	0	0	1'902
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	232	232	1'012	4'008	866	224	7	217	1'820	8'155
Ajustements cumulés au 01.01.	-107	-107	-140	-407	-688	-99	-1	-141	-180	-1'656
Amortissements	-52	-52	-128	-373	-26	-31	-1	-43	-36	-639
Ajustements cumulés au 31.12.	-159	-159	-269	-780	-713	-130	-3	-184	-216	-2'295
Valeur comptable nette au 31.12.2018	73	73	744	3'228	153	94	4	33	1'604	5'860

	Immobilisation incorporelles					Immobilisations corporelles				
	Logiciels informatiques	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
Valeur comptable nette au 01.01.2017	116	116	21	473	0	69	0	34	1'677	2'274
Valeur d'acquisition au 01.01.	170	170	94	610	662	137	0	118	1'820	3'440
Entrées de valeurs	43	43	222	2'261	204	19	7	100	0	2'813
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	213	213	315	2'872	866	156	7	217	1'820	6'253
Ajustements cumulés au 01.01.	-54	-54	-72	-137	-662	-68	0	-83	-143	-1'166
Amortissements	-53	-53	-68	-270	-26	-31	-1	-57	-36	-490
Ajustements cumulés au 31.12.	-107	-107	-140	-407	-688	-99	-1	-141	-180	-1'656
Valeur comptable nette au 31.12.2017	106	106	175	2'464	179	56	5	76	1'641	4'597

6 Provisions techniques d'assurance Chiffres en milliers de francs

	01.01.18	Attributions	Utilisations	31.12.18
Sinistres Feu bruts	15'655	0	-5'854	9'801
- part de la réassurance	-1'749	0	-2'136	-387
Sinistres Feu nets	13'906	0	-7'990	9'414
Sinistres Eléments naturels bruts	1'372	959	0	2'331
- part de la réassurance	-51	0	-20	-31
Sinistres Eléments naturels nets	1'321	959	-20	2'300
Contribution nette à la CIREN	0	0	0	0
Provision pour rabais sur prime	1'430	2'200	-1'430	2'200
Total	16'657	3'159	-9'440	13'914

	01.01.17	Attributions	Utilisations	31.12.17
Sinistres Feu bruts	11'130	4'525	0	15'655
- part de la réassurance	-1'174	-575	0	-1'749
Sinistres Feu nets	9'956	3'950	0	13'906
Sinistres Eléments naturels bruts	616	756	0	1'372
- part de la réassurance	-41	-10	0	-51
Sinistres Eléments naturels nets	575	746	0	1'321
Contribution nette à la CIREN	0	0	0	0
Provision pour rabais sur prime	2'150	1'430	-2'150	1'430
Total	12'681	6'126	-2'150	16'657

7 Provisions techniques pour fluctuation et sécurité Chiffres en milliers de francs

	Engagement statutaire UIR	CIREN	Pool	Total
Etat au 01.01.18	7'186	15'036	14'823	37'045
Attributions	0	86	86	172
Dissolutions	-727	0	0	-727
Etat au 31.12.18	6'460	15'123	14'908	36'491
Etat au 01.01.17	6'722	16'680	14'830	38'232
Attributions	464	0	0	464
Dissolutions	0	-1'644	-8	-1'651
Etat au 31.12.17	7'186	15'036	14'823	37'045

	2018	2017
Réserves nécessaires		
Obligations envers la CIREN	15'123	15'036
Obligations statutaires envers l'UIR	6'460	7'186
Obligations envers le Pool	14'908	14'823
Total des réserves nécessaires	36'491	37'045
déjà en réserve selon bilan	-36'491	-37'045
Total des réserves manquantes	0	0

8 Provision non technique

Chiffres en milliers de francs	01.01.18	Attributions	Dissolutions	31.12.18
Fonds pour l'intervention	22'314	1'864	0	24'178
Fonds pour la prévention	6'416	1'424	0	7'840
Fonds d'actions spéciales pour la prévention	2'161	0	0	2'161
Provision promesses pour subventions	2'975	0	-275	2'700
Provision vacances et heures supplémentaires	70	55	0	125
Provision Prévoyance.ne	6'903	800	-836	6'866
Provision centrale d'alarme	0	0	0	0
	40'838	4'143	-1'112	43'870
Fonds des missions de secours	998	685	0	1'684
Total	41'837	4'828	-1'112	45'553

Chiffres en milliers de francs	01.01.17	Attributions	Dissolutions	31.12.17
Fonds pour l'intervention	20'123	2'190	0	22'314
Fonds pour la prévention	5'410	1'006	0	6'416
Fonds d'actions spéciales pour la prévention	1'782	378	0	2'161
Provision promesses pour subventions	2'638	337	0	2'975
Provision vacances et heures supplémentaires	76	0	-6	70
Provision Prévoyance.ne	5'903	1'000	0	6'903
Provision centrale d'alarme	998	0	-998	0
	36'931	4'911	-1'004	40'838
Fonds des missions de secours	1'223	0	-225	998
Total	38'155	4'911	-1'229	41'837

9 Provision pour risques liés aux placements de capitaux

01.01.18	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31.12.18
38'352	0	-3'818	0	34'534

01.01.17	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31.12.17
34'496	3'855	0	0	38'352

RLAB Art. 77

- 1 La Chambre prend toutes les dispositions pour adapter le niveau du capital, des réserves et des provisions aux risques couverts et à leur évolution.
- 2 Elle définit le plan stratégique d'allocation des placements en fonction de la situation actuelle et prévisible des marchés financiers.
- 3 La part des placements en liquidités, revenus fixes et immobilier direct, ainsi que celle des placements en francs suisses, ne peuvent être inférieures aux deux tiers de l'ensemble des placements.

Part des placements en liquidités et revenus fixes au 31.12.2018	81.90%
Part des placements en francs suisses au 31.12.2018	93.20%

La provision permet d'absorber les pertes sur les cours et de préserver les réserves et provisions indispensables à la couverture des risques assurés.

Le niveau de la provision pour fluctuation de cours et de change dépend :

- a) de l'allocation stratégique. Plus le risque intrinsèque à l'allocation choisie est élevé et plus la provision sera importante.
- b) de l'appréciation du risque inhérent à chaque catégorie d'actifs. Les titres les plus risqués peuvent être provisionnés jusqu'à 40% alors que les placements obligataires en CHF ne sont couverts qu'à 7.5%.

Provision requise	12.98%
Représentant un montant de	34'534
Provision à fin 2017	38'352

	2018	2017
Provision nécessaire au 31.12	-34'534	-38'352
déjà mis en réserve selon bilan	34'534	38'352
Provision manquante au 31.12	0	0

Annexes

Chiffres en milliers de francs	31.12.2018	31.12.2017
10 Passifs de régularisation	2'124	7'271
Primes encaissées d'avance	784	3'509
Passifs transitoires	1'340	3'761
Autres passifs transitoires	0	0
11 Dettes	3'531	4'476
Engagement envers des réassureurs	0	1'621
Le réassureur mentionné ici (UIR) est aussi une organisation liée	0	1'621
Engagement envers des organisations liées	254	318
Canton de Neuchâtel	0	0
Prévoyance.ne	0	0
CCNC	0	15
OFROU	254	303
Autres dettes	3'276	2'537

Commentaires relatifs au compte de profits et pertes

Chiffres en milliers de francs		2018 01.01. - 31.12.	2017 01.01. - 31.12.
12	Primes de réassurance	-3'132	-4'032
	UIR primes de réassurance feu	-1'291	-1'801
	UIR primes de réassurance éléments naturels	-1'840	-1'865
	Pool mise de fonds	-1'020	-1'002
	UIR bonus prime	1'019	637
13	Charges nettes des sinistres	-11'580	-15'769
	Charges nettes feu	-6'726	-14'323
	Charges nettes éléments naturels	-5'200	-2'100
	Charges nettes CIREN	0	0
	Produit de la réassurance	6	602
	Recours sur sinistres	341	53
14	Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité	-181	1'845
	Provision rabais s/primes futures	-770	720
	Provision CIREN	-86	1'644
	Pool dommages sismiques	-86	8
	Engagement statutaire UIR	727	-464
	Participation au capital du Pool	34	-62
15	Charges d'exploitation	-4'611	-4'358
	Pool technique	-1'863	-1'862
	Pool administratif	-1'746	-1'588
	Autres charges d'exploitation	-1'001	-908

Informations sectorielles

Chiffres en milliers de francs	2018 01.01. - 31.12.	2017 01.01. - 31.12.	Différence
16 Assurance			
Résultat technique			
Produits de l'assurance			
Primes brutes	26'281	25'231	1'050
Primes de la réassurance	-3'132	-4'032	899
Primes nettes d'assurance	23'148	21'199	1'949
Charges liées aux sinistres			
Charges liées aux sinistres Feu	-6'385	-14'270	7'885
Part de la réassurance	4	575	-570
Charges nettes liées aux sinistres Feu	-6'381	-13'696	7'315
Charges liées aux sinistres Eléments naturels	-5'200	-2'100	-3'100
Part de la réassurance	1	27	-26
Charges nettes liées aux sinistres Eléments naturels	-5'199	-2'073	-3'126
Total net des charges liées aux sinistres	-11'580	-15'769	4'189
Modification des provisions techniques	-770	720	-1'490
Modifications des provisions pour fluctuation et sécurité	589	1 125	-536
Charges d'exploitation			
Salaires	-5'499	-2'790	-2'710
Charges sociales	-1'103	-510	-593
Autres charges de personnel	2'993	-150	3'144
Total des charges de personnel	-3'609	-3'450	-159
Charges des locaux	-163	-162	0
Charges d'administration	-335	-346	11
Charges d'informatique	-504	-400	-104
Total des charges administratives	-1'001	-908	-94
Total des charges d'exploitation	-4'611	-4'358	-253
Autres produits d'exploitation	33	20	13
Autres charges d'exploitation	1	-8	9
Résultat technique	6'810	2'929	3'881

17 Prévention des dommages

Chiffres en milliers de francs	2018 01.01. - 31.12.	2017 01.01. - 31.12.	Variation
Produits			
Contribution pour la prévention	4'997	4'935	62
Autres recettes	96	19	78
Total des produits	5'094	4'954	140
Charges			
Majoration et réduction de la prime de risque à la charge de la prévention	-572	-576	4
Subsides pour mesures constructives et techniques	-1'429	-1'142	-288
ECAPi	-32	-61	29
Frais prévention éléments naturels	-92	-22	-70
Frais de personnel et administratifs	-1'820	-1'811	-10
Total des charges	-3'945	-3'611	-334
Variation des provisions non techniques			
Ajustement au fonds pour la prévention des dommages	-1'424	-1'006	-418
Prélèvement au fonds actions spéciales pour la prévention	0	0	0
Variation provision promesses pour subventions	275	-337	613
Total variation des provisions non techniques	-1'148	-1'343	195
Résultat pour la prévention des dommages	0	0	0

18 Intervention

Chiffres en milliers de francs	2018 01.01. - 31.12.	2017 01.01. - 31.12.	Variation
Produits			
Contribution pour la défense incendie	5'552	5'484	69
Contribution des assureurs privés	1'112	1'119	-6
Contribution OFROU	98	98	0
Facturation abonnements de raccordement détection incendie	533	254	279
Autres recettes	892	704	188
Total des produits	8'188	7'658	530
Charges			
Subventions véhicules	-276	-341	65
Subventions matériel	-400	-301	-100
Subventions formation et équipement personnel	-1'181	-981	-200
Centrale d'alarme et d'engagement	-212	-227	15
Subventions pour les constructions et locaux	-300	-300	0
Subventions aux SIS et régions	-26	4	-30
Subvention pour adductions	-345	-283	-62
Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)	-2	-2	0
Sapeurs-pompiers d'entreprise	-1	-11	11
Frais inspectorat	-37	-23	-13
Frais logistique	-720	-641	-79
Frais bureau technique	-403	-209	-194
Frais informatiques	-238	-277	40
Frais de personnel et administratifs	-2'160	-1'969	-191
Divers	-24	-29	5
Financement nouvelle centrale d'alarme	0	-998	998
Total des charges	-6'324	-6'588	265
Variation des provisions non techniques			
Prélèvement provision centrale d'alarme	0	998	-998
Prélèvement au fonds d'actions spéciales pour la prévention	0	122	-122
Ajustement au fonds pour l'intervention	-1'864	-2'190	326
Total variation des provisions non techniques	-1'864	-1'070	-794
Résultat pour l'intervention	0	0	0
Total de la prévention et de l'intervention	0	0	0

19 Missions de secours

Chiffres en milliers de francs	2018 01.01. - 31.12.	2017 01.01. - 31.12.	Variation
Produits			
Facturation aux communes	2'136	1'483	653
Contribution OFROU	265	265	0
Contribution PAAT (Poste d'alerte atomique)	4	3	2
Contribution DETEC	47	48	-1
Facturation interventions	512	541	-28
Autres recettes	34	0	33
Total des produits	2'999	2'340	659
Charges			
Charges salariales	-1'536	-1'535	-1
Spécialistes NRBC	-2	0	-2
Formation	-95	-87	-7
Locaux	-121	-118	-3
Frais d'interventions	-28	-21	-7
Véhicules	-156	-285	130
Equipement et matériel	-114	-321	207
Centrale d'alarme	-115	-115	0
Frais gestion et inspectorat	-77	-77	0
Frais divers	-70	-6	-64
Total des charges	-2'313	-2'565	252
Variation des provisions non techniques			
Prélèvement / attribution au fonds des missions de secours	-685	225	-910
Total variation des provisions non techniques	-685	225	-910
Résultat des missions de secours	0	0	0

Chiffres en milliers de francs	2018 01.01. - 31.12.	2017 01.01. - 31.12.
20 Produits des placements de capitaux	10'169	18'979
Produits des actions suisses	661	4'364
Dividendes	434	678
Gains réalisés	199	781
Gains non réalisés	28	2'905
Produits des actions étrangères	1'672	5'562
Dividendes	537	578
Gains réalisés	577	1'379
Gains non réalisés	558	3'605
Produits des immeubles	4'268	3'778
Produits	4'268	3'778
Produits des fonds immobiliers	705	1'373
Dividendes	284	214
Gains réalisés	398	429
Gains non réalisés	24	730
Produits des obligations suisses	1'684	1'988
Produits des intérêts	1'470	1'515
Gains réalisés	18	28
Gains non réalisés	196	445
Produits des obligations étrangères	432	842
Produits des intérêts	257	269
Gains réalisés	124	100
Gains non réalisés	51	473
Autres titres	0	346
Gains non réalisés	0	346
Prêts	5	2
Produits des intérêts	5	2
Produits des liquidités	742	725
Produits des intérêts	0	40
Gains réalisés	520	599
Gains non réalisés	222	85

Chiffres en milliers de francs	2018 01.01. - 31.12.	2017 01.01. - 31.12.
21 Charges sur placements de capitaux	-16'026	-6'890
Charges sur actions suisses	-2'870	-81
Pertes réalisées	-775	-9
Pertes non réalisées	-2'096	-72
Charges sur actions étrangères	-5'482	-1'466
Pertes réalisées	-2'030	-639
Pertes non réalisées	-3'452	-828
Charges sur immeubles	-1'030	-1'868
Charges des immeubles	-1'030	-1'868
Charges sur fonds immobiliers	-1'275	-304
Pertes réalisées	-16	-25
Pertes non réalisées	-1'260	-278
Charges sur obligations suisses	-2'301	-619
Pertes réalisées	-224	-30
Pertes non réalisées	-2'077	-588
Charges sur obligations étrangères	-782	-477
Pertes réalisées	-358	-198
Pertes non réalisées	-423	-280
Autres titres	-723	0
Pertes non réalisées	-723	0
Charges sur liquidités	-807	-1'226
Pertes réalisées	-632	-1'049
Pertes non réalisées	-175	-177
Charges liées aux placements de capitaux	-757	-849
Frais gestion	-757	-730
Frais de transactions	0	-120

Chiffres en milliers de francs	2018 01.01. - 31.12.	2017 01.01. - 31.12.
22 Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions	-5'857	12'090
Résultat des actions suisses	-2'209	4'283
Résultat des actions étrangères	-3'810	4'095
Résultat des immeubles	3'238	1'911
Résultat des fonds immobiliers	-570	1'070
Résultat des obligations suisses	-617	1'369
Résultat des obligations étrangères	-350	364
Résultat des autres titres	-723	346
Résultat des prêts	5	2
Résultat des liquidités	-65	-501
Charges liées aux placements de capitaux	-757	-849
23 Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	3'818	-3'855



Annexes aux comptes annuels

Valeurs d'assurance - Incendie	Exercice 2018 CHF (indice 118)	Exercice 2017 CHF (indice 118)
Immeuble, Place Pury 3, Neuchâtel	2'742'095.00	2'742'095.00
Immeuble, Grande Rue 16, Rue J.-J. Rousseau 2, Môtiers	1'924'484.05	1'924'484.05
Immeuble, Rue J.-L.-de-Pourtalès 13 et Beaux-Arts 13, Neuchâtel	8'485'000.00	8'485'000.00
Immeuble, Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2'404'315.20	2'404'315.20
Immeuble, Rue J.-L.-de-Pourtalès 2, Neuchâtel	4'890'000.00	4'890'000.00
Immeuble, Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	6'768'700.00	6'150'000.00
Immeuble, Rue de l'Arc-en-Ciel 16, La Chaux-de-Fonds	2'555'000.00	2'555'000.00
PPE garage collectif, Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	145'455.00	145'455.00
Immeuble, Place de la Gare 4, Neuchâtel	8'675'000.00	7'180'000.00
Immeuble, Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	3'775'000.00	3'775'000.00
PPE, Rue de la Couronne 3 et 5, St-Aubin	2'737'560.51	2'737'560.51
Immeuble, Rue du Rafour 5, St-Aubin	3'466'953.00	3'466'953.00
Immeuble, Avenue des Cadolles 7, Neuchâtel	6'775'000.00	6'775'000.00
Immeuble, Rue du Verger-Rond 2, Neuchâtel	7'343'040.00	7'343'040.00
Immeuble, Rue Chandigarh 4, La Chaux-de-Fonds	6'285'000.00	6'285'000.00
Copropriété garage collectif, Promenade Le Corbusier 15 a, La Chaux-de-Fonds	1'181'833.33	1'181'833.33
PPE, Clos-Pury 15, Couvet	8'641'559.32	8'641'559.32
Installations d'exercices, La Presta, Couvet	1'068'000.00	1'068'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 22, Boudry	3'390'000.00	3'390'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 24, Boudry	3'195'000.00	3'195'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 26, Boudry	3'380'000.00	3'380'000.00
Copropriété garage collectif, Rue Pré-Landry 20-26, Boudry	1'350'308.00	1'350'308.00
Total	91'179'303.41	89'065'603.41

Engagements de prévoyance

Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: «Prévoyance.ne») est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

Prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

Chiffres-clés ressortant du rapport annuel 2017 de Prévoyance.ne (connus lors de l'établissement des comptes)

Taux de couverture selon art. 72a LPP	31.12.2017	31.12.2016	Evolution
Engagements de prévoyance	6'013'774'592.75	5'907'569'107.35	106'205'485.40
Fortune disponible selon art.72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'409'810'194.09	3'296'423'561.90	113'386'632.19
Découvert selon art. 72a LPP	2'603'964'398.66	2'611'145'545.45	-7'181'146.79
Taux de couverture selon art. 72a LPP	56,7%	55,8%	0,9 pt de %

La part du découvert technique au 01.01.18 imputable à l'ECAP est de CHF 8'716'031.- (01.01.17: CHF 8'496'215.-).
Un apport supplémentaire a été versé par l'ECAP de CHF 185'472.- (01.01.17 de CHF 183'244.-).

Mesures de recapitalisation validées par le Grand Conseil

Les mesures de recapitalisation, négociées par les partenaires sociaux et acceptées à l'unanimité par le Conseil d'administration de Prévoyance.ne, sont les suivantes: élévation de l'âge de la retraite, augmentation des cotisations, suspension temporaire de l'indexation des rentes en cours, création d'une réserve de fluctuation de valeurs et apport supplémentaire des employeurs. Par ailleurs, la modification de la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel, pour un passage à la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2019, a été acceptée par le Grand Conseil en date du 20.02.2018. La participation de l'ECAP aux mesures compensatoires, dues au changement de primauté, est de CHF 651'487.-.

Affaires juridiques en suspens

Aucune affaire en cours.

Transactions avec des personnes ou des organisations liées

Sont considérées comme liées, les organisations ou entités suivantes:

- l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA),
- l'Union intercantonale de réassurance (UIR),
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool),
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA),
- la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP),
- Prévoyance.ne,
- la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC),
- l'Office fédéral des routes (OFROU),
- la République et Canton de Neuchâtel,
- Camerimo SA.

Il existe entre ces organisations et l'ECAP une multitude de rapports de nature juridique, économique et sur le plan du personnel. Les transactions avec ces organisations reposent sur des rapports commerciaux normaux et sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. D'éventuelles conditions particulières sont expliquées en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions.

Toutes les personnes physiques (membres de la direction et de la Chambre d'assurance immobilière) qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECAP sont également considérées comme liées.

Gestion des risques et contrôle interne

Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen en vue d'en évaluer la probabilité et l'impact. L'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées pour écarter, réduire ou répercuter ces risques sont approuvées par la direction et, le cas échéant, par la Chambre d'assurance immobilière. La situation est observée en permanence.

En interne, la direction a pris des dispositions en vue d'harmoniser la clôture annuelle des comptes avec les normes comptables applicables, mais aussi pour garantir la régularité de la présentation des comptes. Ces mesures consistent à employer des systèmes et des procédures comptables modernes, à effectuer la clôture annuelle des comptes, à pratiquer un double contrôle, à séparer les fonctions et à produire des comptes-rendus réguliers.

Fil rouge 2018

Les bâtiments de l'ECAP.

Impressum

Avril 2019

Photos: Antonio Militello

Réalisation graphique: >graffiti-communication.ch

Rédaction: ECAP Neuchâtel



Neuchâtel
Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention

Place de la Gare 4 – 2002 Neuchâtel
T 032 889 62 22 – F 032 889 62 33
ecap@ne.ch – www.ecap-ne.ch

